



## RECHERCHE ARTISTIQUE

(Version : avril 2021)

### 1. CONTEXTE ET OBJECTIFS

En décembre 2020, le Canton du Valais a lancé un appel à projets « Bourses de recherche et développement » pour soutenir les créateur.trice.s professionnel.le.s valaisan.ne.s qui ne pouvaient pas exercer leurs activités suite à la fermeture des lieux culturels. 70 projets ont été soutenus dans ce cadre permettant ainsi à des créateur.trice.s de poursuivre des recherches personnelles sans objectif de production.

Au vu du succès rencontré par cet appel à projets, et de la persistance de la situation liée à la pandémie de COVID-19, le Canton du Valais a décidé de reconduire un programme de soutien à la recherche artistique. Ce programme doit permettre de mettre à profit ce temps pour explorer des problématiques nouvelles, approfondir des questions théoriques ou pratiques, enrichir sa pratique et son mode de travail par la confrontation à d'autres savoirs et apports, et ainsi ouvrir de nouvelles opportunités professionnelles dans les mois et années à venir.

### 2. AIDE PONCTUELLE

*Les demandes sont traitées selon les procédures (délais), critères formels (admissibilité, complétude du dossier) et généraux (critères de professionnalisme dans le domaine culturel, lien avec le Valais, etc.) décrits dans les « Dispositions générales de l'Encouragement des activités culturelles » (fiche A1), disponibles sur :*

[www.vs.ch/culture](http://www.vs.ch/culture) > [Demander un soutien](#) > [Qu'est-ce que le canton du Valais soutient ?](#)

*La fiche A1 mentionne également les obligations des bénéficiaires d'une aide financière du Canton du Valais (logo, mention de l'aide).*

Seules sont prises en considération les candidatures déposées via la plate-forme en ligne [www.vs-myculture.ch](http://www.vs-myculture.ch) **pour le 31 mai au plus tard.**

**[www.vs-myculture.ch](http://www.vs-myculture.ch) → soutien ponctuel → Inter- et multidisciplinaires**

**Projets admissibles :** Un projet de recherche artistique dont l'objectif est de mener une réflexion approfondie sur sa pratique professionnelle et/ou son mode de travail en les confrontant à d'autres références. Le projet peut porter sur un thème de nature théorique/réflexive ou pratique/artistique et comprendre une part d'expérimentation. Il contient nécessairement un questionnement/une problématique et propose une méthode pour y répondre. Il invite les personnes engagées dans le projet à se confronter à des savoirs ou des connaissances susceptibles d'apporter des éclairages nouveaux à leur travail artistique : collaborer avec des spécialistes d'autres disciplines, échanger, expérimenter, etc.

Le projet doit être mené d'ici au 31 juillet 2022.



Remarques :

- Ne sont pas éligibles les projets de formation, de formation continue, les projets qui portent uniquement sur les moyens de diffusion, de promotion ou de communication du travail artistique, les projets de mise en réseau de professionnel.le.s, les projets proposant la continuation d'un travail artistique en cours, les projets de création, les projets de recherche fondamentale (Sciences et patrimoine)
- Un seul projet peut être déposé par requérant.e

**Domaines concernés :** Tous les domaines soutenus par l'Encouragement des activités culturelles sont concernés (littérature, arts visuels, musique, arts de la scène, cinéma, science et patrimoine, projets inter- et multidisciplinaires, médiation et promotion culturelles).

Sciences et patrimoine : Le programme de soutien est ouvert à ce domaine également. Les requérant.e.s s'en tiendront à la description des projets admissibles.

**Requérant.e :** Créateur.trice culturel.le (individu ou collectif) reconnu.e comme professionnel.le et valaisan.ne selon les critères établis par le Service de la culture ([www.vs.ch/culture](http://www.vs.ch/culture) > [Demander un soutien](#) > [Qu'est-ce que le canton du Valais soutient ?](#)).

Remarque : Les bénéficiaires des bourses de recherche artistique 2020 ne sont pas éligibles (liste disponible [ici](#)).

**Critères d'évaluation de la demande :** En plus des critères spécifiques aux disciplines dont ils sont issus (voir fiche A1) :

- Cohérence du projet proposé par rapport au parcours professionnel
- Pertinence du questionnement, de la problématique et de la méthodologie utilisée pour y répondre
- Pertinence des collaborations proposées, des savoirs mobilisés
- Capacité du projet à déboucher sur un enrichissement de la pratique professionnelle et à amener un regard neuf sur un aspect de son travail
- Capacité du projet à offrir de nouvelles opportunités artistiques, à tisser de nouveaux réseaux, à explorer d'autres formats et possibilités de diffusion
- Rémunération des professionnel.le.s selon les minima des secteurs culturels

**Informations et documents à fournir :** Le.la requérant.e fournira **d'ici au 31 mai 2021** toutes les informations utiles, dont

- Une présentation du projet en précisant, notamment, les intentions/buts, les questions de recherche, la méthodologie adoptée, la pertinence du projet dans le parcours professionnel du/de la requérant.e, les références théoriques ou pratiques mobilisées, les collaborations développées, les nouveaux savoirs/savoir-faire/compétences acquis au terme du projet.  
Cette présentation ne dépassera pas huit pages A4.
- Un budget détaillé (ressources humaines, frais matériels, etc.)
- Un calendrier des étapes de réalisation



**Nature et modalité du soutien :** Sous réserve de l'attribution du budget nécessaire, un montant maximum de 20'000.— par projet peut être octroyé. L'octroi d'une subvention ne constitue pas un droit. Un soutien à un projet de recherche artistique ne garantit pas un soutien ultérieur à la création.

À la fin du projet, un bref rapport final (max. 4 pages A4) doit être transmis à l'Encouragement des activités culturelles.

**! INFORMATION IMPORTANTE !**

**INDICATIONS POUR LE DÉPÔT DE VOTRE DEMANDE**

[www.vs-myculture.ch](http://www.vs-myculture.ch) → soutien ponctuel → Inter- et multidisciplinaires

Certains champs ne sont pas utiles pour le programme de soutien « Recherche artistique ». Veuillez les traiter comme suit :

- Mesures en matière de communication et effets escomptés : insérez un tiret dans le champ texte.
- Manifestations : choisissez comme lieu, votre lieu de travail / indiquez la date du jour comme début et fin.
- Financement / Recettes : vous pouvez indiquer des montants nuls dans les champs de recette et le montant total de votre budget dans le champ « Soutien espéré du Canton du Valais ».

Annexes à fournir :

Ne tenez pas compte des indications de documents à transmettre. Veuillez télécharger le document de présentation du projet, le budget, un CV.

Tout autre support de présentation (vidéo, autre) doit être mis à disposition, dans la mesure du possible, par le biais de liens URL qui pourront être consultés par l'Encouragement aux activités culturelles et le Conseil de la culture. Ils peuvent également être envoyés à l'adresse [SC-Recherche@admin.vs.ch](mailto:SC-Recherche@admin.vs.ch) après avoir transmis la demande sur [www.vs-myculture.ch](http://www.vs-myculture.ch) en mentionnant cet envoi dans le champ « remarques conclusives ».

